

APPEL DE GENÈVE GENEVA CALL

*“ dessiner de nouvelles frontières
à l’humanitaire ”*

**Engagement humanitaire
des acteurs armés
non-étatiques**



La plupart des conflits armés contemporains impliquent la présence d'un ou plusieurs acteurs armés non-étatiques, luttant contre le gouvernement ou contre d'autres acteurs armés. Finalement ce sont les populations civiles qui sont les principales victimes de ces guerres. L'Appel de Genève est convaincu que pour protéger les civils, il est nécessaire d'impliquer les acteurs armés non-étatiques dans la recherche de solutions.

Les mines antipersonnel

Les mines antipersonnel sont des engins explosifs à effets indiscriminés qui frappent les civils autant que les soldats, et qui sévissent longtemps après la fin du conflit, restant un danger pour les populations et entravant les secours et les efforts de développement économique. En 2010, plus des trois-quarts des Etats du monde avaient signé la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel.

Par contre de nombreux acteurs armés non-étatiques continuent d'utiliser ces armes parfois en fabriquant leurs propres mines ou des engins explosifs similaires. En effet, au cours de ces dernières années, les mines antipersonnel ont été davantage utilisées par des acteurs armés non-étatiques que par les forces gouvernementales. Depuis sa création en 2000, l'Appel de Genève plaide auprès des acteurs armés non-étatiques pour une interdiction totale de l'utilisation des mines antipersonnel. Grâce à ces efforts, plus de 40 acteurs armés non-étatiques ont fait le choix de renoncer à cette arme en signant l'*Acte d'Engagement* de l'Appel de Genève. Ils ont ensuite respecté leur promesse en détruisant leurs stocks et en coopérant dans l'action humanitaire contre les mines dans les territoires sous leur contrôle.

Credit: Appel de Genève



La violence sexuelle et la violence liée au genre durant les conflits armés sont des fléaux qui devraient requérir bien davantage d'attention de la part de la communauté internationale.

Les femmes en guerre et dans la guerre

Le programme « Genre » de l'Appel de Genève plaide pour une réponse plus adéquate à cette problématique dans les zones contrôlées par des acteurs armés non-étatiques et à initier un processus d'engagement de ces acteurs sur le thème de la violence liée au genre pendant les conflits armés. De plus l'Appel de Genève, conscient de la variété des rôles joués par les femmes parmi les acteurs armés non-étatiques, espère contribuer à un engagement de ces acteurs sur la protection spéciale que le droit international humanitaire accorde aux femmes et aux filles

Sahara Occidental - Credit: Appel de Genève



Au cours d'un conflit armé, les enfants sont parfois séparés de leur famille et leur éducation peut être mise en péril ou interrompue.

Ils risquent dès lors d'être recrutés (de force ou de manière volontaire) dans les forces armées de l'Etat ou comme combattants auprès d'acteurs armés non-étatiques. En plus de leurs rôles de soldats, ils

peuvent être utilisés comme espions, porteurs ou même à des fins sexuelles. Pourtant, les acteurs armés non-étatiques offrent souvent protection, aide et soins aux enfants là où les structures de protection habituelles (famille, société) ont été altérées ou détruites suite au conflit. L'Appel de Genève reconnaît les rôles complexes joués par les acteurs armés non-étatiques dans la protection des enfants, et cherche par son programme « Enfants et acteurs armés non-étatiques » à développer leur volonté d'adhérence aux normes internationales de base concernant les enfants dans les conflits armés.



Philippines - Credit: Appel de Genève

Les enfants et les acteurs armés non-étatiques

Les enfants sont particulièrement vulnérables aux effets des conflits armés

L'Appel de Genève

est une organisation humanitaire internationale ayant pour but d'améliorer la protection des civils pris dans les conflits armés dans les zones où des acteurs armés non-étatiques - mouvements de guérilla, insurgés, rebelles ou états partiellement ou non reconnus - sont actifs ou contrôlent le territoire.

Au cours de ses années d'expérience, l'Appel de Genève a appris qu'en impliquant les acteurs armés non-étatiques dans un dialogue sur les standards humanitaires internationaux, il augmente les possibilités qu'ils respectent ces normes, réduisant ainsi les souffrances des civils pris dans un conflit.

Depuis 2000, l'Appel de Genève engage des acteurs armés non-étatiques et négocie avec eux afin qu'ils respectent certaines normes internationales humanitaires pendant les conflits armés.

La nouveauté lancée par l'Appel de Genève est la création d'un ensemble de documents - les *Actes d'Engagement* - qui reflètent le contenu de traités internationaux. Les acteurs armés non-étatiques ne pouvant signer des Conventions, ces *Actes* leur permettent de déclarer leur adhésion à certains standards humanitaires. Soutiens à la mise en œuvre et suivis sur le terrain font suite à la signature d'engagement.



Armée Populaire de Libération du Soudan - Credit: Appel de Genève

Parfois, l'Appel de Genève se trouve dans l'impossibilité d'engager directement certains acteurs armés non-étatiques, leur accès lui étant interdit ou trop dangereux. Dans ce cas, l'Appel de Genève les approche indirectement, à travers les communautés locales par exemple.

Pour atteindre ses buts humanitaires, l'Appel de Genève travaille en étroite collaboration avec des partenaires locaux, des associations de la société civile et des organisations

internationales



L'Appel de Genève a élaboré un instrument novateur et efficace pour réduire les souffrances des civils dans les conflits.

L'Acte d'Engagement de l'Appel de Genève

- * est un instrument semblable à un traité, par lequel les acteurs armés non-étatiques s'engagent formellement à respecter les normes humanitaires contenues dans l'Acte et assument publiquement la responsabilité de leur mise en œuvre
- * est co-signé par le Gouvernement de la République et canton de Genève, qui en est aussi le gardien
- * reflète le texte de traités internationaux que les acteurs armés non-étatiques ne peuvent pas signer
- * est non-négociable, et prévoit une assistance à la mise en œuvre des obligations ainsi qu'un contrôle de leur respect

APPEL DE GENÈVE GENEVA CALL

P.O. Box 334
CH-1211 Geneva 4
Switzerland
Tel: +41 22 879 10 50
Fax: +41 22 879 10 51
info@genevacall.org
www.genevacall.org

